



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 15 mars 2016

**Préavis N° 03/2016** relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 14 mars 2016 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°03/2016,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix, moins 5 avis contraires et 2 abstentions, les conclusions du préavis, à savoir :**

- De reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades ;
- D'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 14 mars 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Daniel Berner



La secrétaire

Tommasina Maurer